

les. Ces associations croient que, sans normes nationales, les municipalités et les provinces feront moins de cas des normes relatives à la pollution que s'il existait une politique nationale à cet effet.

L'un des éléments les plus importants que l'on puisse dégager de cette assemblée, c'est que le pays a besoin d'une orientation nationale dans la lutte contre la pollution. Permettez-moi de citer l'exemple de certaines municipalités qui ont dans le passé adopté des règlements municipaux là-dessus. Lorsqu'on leur a demandé de faire respecter leurs règlements, elles croyaient pouvoir compter sur la collaboration des diverses industries en cause. Je suis certain que tout le monde ici est au courant de la situation. Je pense aussi que les représentants municipaux ou provinciaux nieraient la nécessité d'une législation nationale dans ce domaine, bien qu'ils admettent la nécessité d'une orientation nationale.

Je ne peux comprendre pourquoi le ministre parle de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique dans les mêmes termes que de la loi sur les normes nationales de dégagement, dont il a parlé il y a quelque temps. S'il est disposé à présenter le bill sur les normes nationales de dégagement et le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique, il me semble que nous prenons en main les destinées de notre pays quant à l'épuration de l'air. De plus, nous devrions ajouter le mot national à l'article 6 du bill à l'étude.

Nous voyons que nous parlons d'une loi nationale sur la lutte contre la pollution atmosphérique et que si nous n'insérons pas le mot national, bien des gens se plaindront qu'on parle de deux lois distinctes. Je ne puis comprendre pourquoi, aux yeux du ministre, il serait difficile d'insérer le mot national dans cette loi, comme l'a suggéré le député de Kootenay-Ouest. A mon avis, nous pourrions inclure le mot national dans la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique pour clarifier cet article de la mesure. Il me semble que l'air pur est aussi important du point de vue international que le contrôle de la pollution sur le plan national ou international.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

M. Bell: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre de nous renseigner sur les remarques faites hier par le ministre des Transports dans un discours très éloquent. Il a dit que nous devrions trouver un juste milieu entre une expansion satisfaisante de l'industrie et la lutte contre la pollution. J'ai remarqué qu'il a lancé hier soir un défi aux ingénieurs et aux media en leur demandant de contribuer à ce que l'industrie envisage l'aspect moral du problème. Je me demande s'il prévoit le risque d'une réaction excessive vis-à-vis de tout le problème du contrôle écologique ou quel que soit le terme exact.

A mon avis, nous devrions nous rendre compte au Canada qu'aux États-Unis, à tous les échelons de gouvernement, on ne semble pas accorder la moindre attention à l'expansion des ports et de l'industrie. On semble s'être lancé à fond de train dans ce domaine du contrôle de la pollution et de l'écologie. Il est impossible d'obtenir un programme méthodique de développement industriel. J'aimerais que le ministre consacre une ou deux minutes à nous donner son avis à ce sujet. Sera-t-il possible au Canada de réglementer l'élimination de la pollution tout en poursuivant l'expansion industrielle? Nous savons

[M. Skoberg.]

qu'une grande expansion industrielle se poursuit et j'espère que nous ne gâcherons pas tout dans cette course folle pour établir des contrôles.

J'aimerais demander au ministre s'il a une opinion à cet égard et s'il a songé à instaurer une politique en vue de renseigner les gens de façon à dissiper leurs craintes excessives de nature à les empêcher de réfléchir sur l'attitude raisonnable à prendre à l'égard du problème que pose la lutte contre la pollution. Dans l'Est, nous nous intéressons aux installations portuaires et à la croissance industrielle. Nous croyons qu'il faut lutter contre la pollution, mais en même temps, nous voulons trouver un juste équilibre comme le ministre des Transports l'a mentionné dans le discours éloquent qu'il a prononcé hier. J'espère que le ministre signalera qu'il se propose de mettre en œuvre un programme d'éducation en vue d'empêcher que les Canadiens réagissent de façon excessive à toute cette question de la lutte contre la pollution.

L'hon. M. Davis: Monsieur le président, le député de Peace River a très bien expliqué que les Canadiens souhaitent que le gouvernement national prenne l'initiative de la lutte contre la pollution. Il nous incombe à nous, parlementaires, et au gouvernement actuel de prendre cette initiative. Le député a souligné une difficulté, si on peut l'appeler ainsi, qui découle de notre constitution actuelle. Il a parlé de l'éventuelle difficulté de faire respecter les traités conclus par le gouvernement du Canada avec les gouvernements d'autres pays. Il a fait valoir qu'ils pourraient être inapplicables, les provinces ayant certains pouvoirs auxquels le gouvernement fédéral ne peut pas toucher.

Le député n'a peut-être pas lu le communiqué sur la politique publié à l'occasion de la dernière conférence fédérale-provinciale, mais je crois que le gouvernement fédéral a fait deux propositions aux provinces, qui les ont étudiées et acceptées dans une certaine mesure. Le gouvernement fédéral a proposé que les pouvoirs soient exercés concurremment dans le domaine de la gestion de l'environnement. Si cette proposition du gouvernement fédéral était acceptée par les provinces, elle aiderait à régler deux difficultés, en facilitant d'une part l'application des lois protégeant l'environnement, dans le cadre des accords et traités internationaux, et d'autre part, en clarifiant la situation des relations interprovinciales, qui est, je crois, assez imprécise du point de vue juridique et constitutionnel dans ce pays.

En d'autres termes, le gouvernement fédéral a fait une proposition que la conférence fédérale-provinciale n'a pas examinée à fond, et qui reviendra à l'ordre du jour en juin 1971. Nous envisageons la chose du point de vue national, du point de vue de l'application de normes élevées d'une province à l'autre, c'est-à-dire dans tout le Canada, et aussi sur le plan international de façon à engager le Canada et d'autres pays.

• (3.50 p.m.)

Le député de Moose Jaw a souligné la nécessité de normes nationales, et plus tard, de normes internationales. Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus. Il a demandé comment nous pourrions faire en sorte que le projet de loi sur l'air pur se reflète dans les accords internationaux. Il me semble qu'avec un peu de souplesse dans les attributions du ministère, nous pourrions promouvoir au niveau international les mesures que nous